

SÉANCE SPÉCIALE DU 11 MARS 2013

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 11 mars 2013, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Financement emprunt « vidange des bassins »
2. Période de questions
3. Levée de la séance

2013-03-85 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et consentent unanimement à ajouter les points suivants à l'ordre du jour : « avis de motion règlement protection des bandes riveraines » et « rampe de mise à l'eau »;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points proposés par les membres du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-03-86 Financement règlement no 2012-121

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 19 mars 2013 au montant de 112 500 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-121, au prix de 98,00200, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

21 200 \$	1,75000%	19 mars 2014
21 800 \$	2,00000%	19 mars 2015
22 500 \$	2,15000%	19 mars 2016
23 100 \$	2,30000%	19 mars 2017
23 900 \$	2,75000%	19 mars 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci. Adopté.

2013-03-87 Financement règlement no 2012-121

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite emprunter par billet un montant de 112 500 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2012-121	112 500 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 112 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2012-121 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 19 mars 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	21 200 \$
2015.	21 800 \$
2016.	22 500 \$
2017.	23 100 \$
2018.	23 900 \$

Adopté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement no 2009-90 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

2013-03-88 Rampe de mise à l'eau (marina)

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin pour l'assistance technique requise (rencontre avec le MDDEFP, demande de CA, préparation des plans et devis, etc.) pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau à la marina municipale sur une base horaire pour un budget estimé à environ 7 000 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-03-89 Rampe de mise à l'eau (marina)

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise SNC-Lavalin à présenter et à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau à la marina municipale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Période de questions : aucun citoyen présent.

2013-03-90

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h20. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière